Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260327-2026_03_10-DE

2026 – 0[illegible]_10

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 27 mars 2026

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, Mme Caroline Paytra, M. Grégoire Foussard, Mme Jessica Le Denmat, M. Thierry Le Potier (représenté par Mme Myriam Guigo jusque 20H15), Mme Céline Le Marouille Thomine, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, M. Guénaël Choupaux, Mme Christelle Dubois.

Absents excusés : M. François Le Tinnier représenté par M. Guénaël Choupaux.

Secrétaire : Mme Cécile Valentin

Aménagement des Rues de Bourienne et de la Motte Yguet : Avenant n°1 de l'entreprise Colas

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement des Rues de Bourienne et de la Motte Yguet, M. Le Maire présente l'avenant de la société Colas chiffré à 12 600€ HT. Sur préconisation du Conseil Départemental 22, cet avenant se justifie par une mise en place d'enrobé complémentaire (de 130 à 150kgs/m2) sur la couche de roulement.
M. Le Maire précise que cet avenant fait passer le marché d'un montant initial HT de 472 995.50€ à 485 595.50€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- donnent leur accord pour cet avenant n°1
- autorisent M. Le Maire à signer le document.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 08 avril 2026

UZEL, le 08 avril 2026

Le Maire

Nicolas TOUDIC